

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 91 (1955)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Les travaux de l'Unesco. — Commission pour le choix de lectures. — Vaud: Allocution de M. le Conseiller d'Etat P. Oguey. — Départs. — En faveur de l'enfance — Genève: L'U.I.G. et la nature. — U.A.E.E. - U.I.G.D.: A ne pas manquer!... — U.A.E.E.: Séance du 26 février. — Flûte à bec. — Pour l'Avenir. — Neuchâtel: S.P.N.: Effectif au 1er février. — S.N.T.M. et R.S.: Questionnaire. — Jura bernois: Dans les sections. — Communiqué: Mise au concours. — Echange. — Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. — Entraide aux jeunes par le travail.

PARTIE PRATIQUE: J.-P. Rochat: Composition (degré supérieur): Une chasse aux pommes. — Bibliographie. — Fiches.

Partie corporative

LES TRAVAUX DE L'UNESCO

La Conférence générale de l'UNESCO a terminé ses travaux le 11 décembre 1954 à Montevideo où elle a tenu sa 8e session. 72 Etats-membres étaient représentés.

Le budget pour la période 1955-1956 est de 21 617 000 dollars. C'est le plus élevé qui ait été établi. Ce sont les contributions des nouveaux Etats-membres : Biélorussie, Ukraine, URSS qui ont permis ce développement.

Trois résolutions marquent spécialement l'esprit du programme arrêté par la Conférence :

La première ordonne à l'UNESCO de collaborer avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées à l'étude des usages pacifiques de l'énergie atomique.

La seconde proclame la foi de la Conférence dans « la possibilité de résoudre toutes les tensions par la pratique de la modération, de la tolérance, de la compréhension et de la bonne volonté ».

La troisième enfin condamne l'usage de la presse, de la radio et du cinéma à des fins bellicistes, et invite tous les Etats-membres à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté d'expression et pour écarter les obstacles qui s'opposent à la diffusion internationale de nouvelles « non-déformées ».

Nous n'entrerons pas dans les détails du plan de travail qui vient d'être décidé pour l'UNESCO dans les diverses disciplines, et nous bornerons dans ce bref aperçu à l'éducation et aux activités culturelles.

L'action en faveur de l'éducation portera sur l'aide à apporter aux nombreux pays se heurtant, dans le domaine de l'enseignement à de graves problèmes financiers. Il est prévu la création d'un Fonds international dont les subsides seront de préférence investis dans des bâtiments ou dans l'équipement scolaire. La troisième Conférence régionale sur l'enseignement gratuit et obligatoire aura lieu en Amérique latine en 1956. Le fonctionnement de l'Institut international de psychologie de

l'Enfant, créé cette année à Bangkok, sera assuré dans les deux années à venir. Une conférence sur l'enseignement technique et professionnel dans les Etats arabes sera organisée en 1956. D'autre part, pour favoriser la formation des instituteurs ruraux, une expérience pilote permettra d'adoindre une école normale à l'un des centres régionaux qui préparent actuellement des spécialistes de l'éducation de base. Enfin, une conférence sera organisée en 1956 en Europe occidentale pour rechercher les moyens d'améliorer les manuels scolaires et de développer ainsi la compréhension mutuelle entre les populations de cette région.

Dans le domaine des activités culturelles, l'aide directe aux Etats-membres va prendre une importance nouvelle : de nombreuses missions d'experts seront mises à leur disposition, pour travailler sur place dans le domaine des bibliothèques publiques, des musées, de la sauvegarde des biens culturels et de l'éducation par les arts. L'UNESCO publiera des livres précieux non seulement au point de vue pédagogique et culturel, mais qui favoriseront également le développement d'un esprit international. La Conférence a voulu signaler la nécessité des services à rendre aux Etats sur le plan régional ou national, instituant ainsi une véritable assistance culturelle qui pourrait éventuellement compléter l'œuvre de l'assistance technique.

Ajoutons encore que la délégation suisse à cette 8e session était présidée par M. P. Bourgeois, Président de la Commission nationale suisse et qu'elle ne comprenait aucun membre du personnel enseignant.

G. Delay

Commission pour le choix de lectures

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 1954

Faut-il continuer ? Servons-nous à quelque chose ? Certes, loin de nous l'idée d'abandonner l'œuvre à laquelle nos brillants prédécesseurs ont donné beaucoup de leurs forces : les Léon Latour, François Guex, Perret, Hoffmann, Boder, Quartier la Tente, Werner Brandt, Jules Cordey, Addor, Jabas, pour ne citer que les disparus. Mais la situation financière est difficile et les comptes le prouveront plus loin. On sait que nous ne pouvons acheter de livres. Malgré cela, plusieurs éditeurs, que nous remercions ici, ont fait en notre faveur un gros effort. La matière ne manque plus et nous avons pu faire paraître au cours des deux derniers exercices trois feuilles de huit pages et une de seize. De ce fait, nos petites réserves ont été grignotées et, même en ne publiant que 32 pages en 1955 (au lieu de 40) nous aurons un déficit d'environ 220 fr. Alors, supprimer une feuille ? Notre Bulletin ne serait de nouveau plus trimestriel et les maisons d'édition seraient tentées de nous « laisser tomber ».

Jusqu'en 1932, la subvention fédérale était de 500 fr., puis de 400 jusqu'en 1935 et, dès lors de 300 fr. Celle de l'Etat de Vaud a été de 200 fr. de 1920 à 1935. Elle est tombée à 150 puis à 135 durant les années de guerre et jusqu'en 1946. Dès lors, sur notre demande, le Département vaudois de l'Instruction publique a bien voulu l'élever à 160 fr. Jusqu'en 1935, la subvention de l'Etat de Berne était de 50 fr. Elle monta à 100 fr. de 1926 à 1946. En 1947, notre requête fut aimablement agréée et la

Direction de l'Instruction publique nous alloue aujourd'hui 150 fr. La subvention de l'Etat de Neuchâtel fut de 150 fr. jusqu'en 1932, puis tomba à 50 fr. Dès 1946, elle est de 100 fr. Celle de Genève fut de 100 fr., mais voilà nombre d'années que le Département de l'Instruction de ce canton nous verse 50 fr.

Trêve de jérémiades ! Résumons plutôt notre activité de l'an dernier.

Nous avons fourni 124 titres se répartissant comme suit : 3 pour moins de 10 ans, 48 pour enfants de 10 à 16 ans et 73 pour bibliothèques populaires dont 43 du genre narratif, 10 concernant l'histoire, les biographies, les mémoires et documents, 6 la géographie et les voyages, 6 les sciences, 5 les beaux-arts et 3 la littérature, le théâtre et la poésie. Le total des ouvrages portés à notre répertoire depuis la naissance de notre commission s'élève à 5168.



Voici maintenant un aperçu de nos comptes :

Recettes :	Fr.
Solde 1953	342.—
Subvention dép. fédéral de l'Intérieur, Berne	300.—
Subvention de l'Etat de Vaud	160.—
Subvention de l'Etat de Neuchâtel	100.—
Subvention de l'Etat de Berne	150.—
Subvention de l'Etat de Genève	50.—
SPR	200.—
SPV	100.—
SPJ	50.—
SPN	30.—
UIG — Messieurs, 54 et 55 (2 × 30)	60.—
UIG — Dames	30.—
UAEE — Genève	10.—
Bonification Imprimerie	58.—
<hr/>	
Total des recettes	1640.—

Dépenses :	Fr.
Frais séance annuelle 14-2-54	150.—
Impression première feuille, 3 avril 54, 8 pages	250.—
» deuxième feuille, 3 juillet 54, 8 pages	245.—
» troisième feuille, 2 octobre 54, 16 pages	410.—
» quatrième feuille, 18 décembre 54, 8 pages	250.—
Honoraires du secrétaire-caissier	200.—
Frais et débours	55.—
<hr/>	
Total des dépenses	1560.—
Solde actif	80.—

c'est-à-dire une somme ne suffisant pas à couvrir les frais de la séance annuelle du 23-1-55.



Adieux. Notre collègue Mlle M. Béguin, de Neuchâtel, nous a fait part de son intention de nous quitter pour un motif qui l'honneure : elle désire se consacrer à une œuvre des environs de Lausanne. Nous ne la laisserons pas s'en aller sans la remercier de sa conscience, de sa modestie, de sa gentillesse. Mlle Béguin a été des nôtres pendant 7 ans. Nous lui disons notre gratitude, notre amitié et notre « au revoir ».

Lausanne, le 23 janvier 1955.

Au nom de la Commission :

Le secrétaire, A. Chevalley.

VAUD

Allocution prononcée par M. LE CONSEILLER D'ÉTAT P. OGUEY
chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes,
lors de l'Assemblée générale S.P.V.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'invitation traditionnelle à votre assemblée générale fut acceptée cette année avec le même traditionnel empressement de ma part, car les rencontres qu'il m'arrive d'avoir avec vous, vos comités, ou vos délégués, me procurent un plaisir toujours renouvelé.

Je suis constamment, de loin, mais avec intérêt, le travail de votre comité et de vos diverses organisations, dont l'Educateur, par ses comptes rendus ou résumés, révèle la grande activité.

Votre aimable bulletinier, dans l'espoir, sans doute, de vous réunir nombreux, vous a prévenus que vous n'auriez pas aujourd'hui à vous endormir à l'ouïe de longs rapports fastidieux. Je n'aurai donc pas le mauvais goût de vous infliger un long discours. Et pourtant, nombreux sont les sujets qui vous intéressent, et nombreuses les questions qui nous préoccupent au Département, dont nous aurions plaisir à vous entretenir.

Mais si enseigner, c'est choisir, choisir l'essentiel, le possible, ou le meilleur, parler bref, c'est choisir le plus actuel ou le plus urgent.

Je me bornerai donc, à cette assemblée de 1955, à vous parler d'un problème qui doit trouver sa solution d'ici le printemps prochain, celui des traitements des personnes soumises au statut des fonctions publiques cantonales, en particulier du personnel enseignant.

Traitements

Le Conseil d'Etat étudie une réadaptation des traitements depuis le début de l'année 1954. A la suite de diverses interventions et motions, il a chargé le Département des finances de réunir les renseignements nécessaires, et prié la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud de formuler ses revendications.

Avant de vous dire où en sont les choses, il me paraît utile de rappeler pourquoi des adaptations sont nécessaires.

Jusqu'en 1939, bien que les traitements aient beaucoup varié au cours d'un siècle, ils étaient toujours fixés, à chaque modification de classement ou de montant, en supposant que les conditions générales, le coût de la vie, c'est-à-dire la valeur, le pouvoir d'achat du franc, devaient être éternelles.

Après la guerre, en Suisse, et non seulement dans notre canton, on a tenté d'introduire le principe de l'échelle mobile (qui devait permettre une adaptation facile, sinon automatique) en composant le salaire ou le traitement de deux parties, une partie fixe, dite traitement de 1939, et une allocation complémentaire, variable avec le coût de la vie, selon un indice « officiel », dont on peut discuter la signification absolue, tout le monde est d'accord sur ce point, mais qui fournit une indication relative incontestablement utile en permettant de comparer la situation d'un père de famille à quelques années d'intervalle. Notre loi vaudoise a précisé que la réadaptation des traitements pouvait intervenir dès que l'indice du coût de la vie varierait de cinq points, c'est-à-dire de 5 % par rapport à l'indice de 1939. Ce système a paru intelligent, judicieux, prudent et équitable à tous, employeurs et employés.

L'expérience prouve une fois de plus qu'aucun système n'est infail-lible. Le défaut du principe, ou plutôt de l'absence de principe, avant 1939, était une croyance en l'éternité des choses, ou du moins l'espoir de leur grande durée par rapport à une vie humaine. Le défaut du sys-tème institué après-guerre était de croire que la situation générale pré-senterait des variations brusques et importantes, sans stabilisation d'une certaine durée.

Or, au cours de ces derniers cinq ans, le coût de la vie n'a pas subi de variations brusques. La prospérité suisse s'est maintenue, le revenu moyen national a augmenté lentement, le paupérisme tendant vers zéro, le chômage est quasi inexistant, tout homme qualifié, ou simplement tra-vailleur, pouvant trouver du travail (sauf hélas s'il est trop âgé), et le coût de la vie a augmenté très lentement. La marge de cinq points admise surtout dans l'hypothèse d'une baisse du coût de la vie, comme il s'en est produit dans le passé, se révèle donc trop grande. De sorte que, pendant un certain nombre d'années, les employés et salariés ne peuvent pas bénéficier des avantages de réadaptation qui étaient dans l'intention du législateur.

Dans son étude, le Conseil d'Etat a le devoir de se préoccuper de trois choses :

- 1) Il doit examiner la situation de l'ensemble des fonctionnaires. En-tendons par là tous ceux qui, de par leurs fonctions, ont un traite-ment servi par l'Etat, tous étant affectés par les fluctuations du coût de la vie.
- 2) Il doit examiner la situation propre de chaque catégorie de fonc-tionnaires, soit les charges et prestations particulières, les exigences de service, etc.
- 3) Il doit tenir compte de l'ensemble dans les décisions qu'il prendra et calculer exactement la portée financière de ses propositions au Grand Conseil.

Je vous rappelle que la Fédération a présenté un rapport au Conseil d'Etat par l'entremise du Département des finances en octobre 1954. Elle a été ensuite invitée à préciser mieux ses propositions, ce qu'elle a fait en novembre. Enfin, dans une rencontre du 15 décembre, il a été décidé

d'un commun accord que les délégués de la Fédération donneraient les éléments voulus à l'Office du personnel, et que des calculs seraient faits dans les diverses hypothèses émises, afin d'avoir un tableau complet des situations présentes et souhaitées et d'en évaluer les répercussions financières.

On peut se féliciter de l'esprit avec lequel les débats s'engagent. En effet, sans que la Fédération cesse de défendre les intérêts des fonctionnaires, ce qu'elle fait avec énergie, et sans que le Conseil d'Etat soit obligé de se prononcer maintenant sur des chiffres, et fasse des promesses qu'il ne pourrait tenir, on établit d'un commun accord les données aussi complètes que possible d'un problème difficile à résoudre. De son côté, le comité de la S.P.V. a eu la courtoisie de me communiquer les réponses qu'il a envoyées à la Fédération aux enquêtes relatives aux motions Tauxe et Deppen, reproduites dans l'Éducateur du 22 janvier dernier. Il est très utile que j'aie les propositions faites par vos associations, car le chef du Département est évidemment le mieux placé pour comprendre la situation particulière du personnel enseignant et la défendre au besoin.

Dès avant 1954 déjà, le Conseil d'Etat était saisi de requêtes, de modification de statut ou de traitement de quelques fonctions ou cas particuliers de fonctionnaires classés en 1948 selon des critères que l'expérience a démontré inexacts ou incomplets, mais il n'a pas voulu trancher ces questions avant d'avoir mis sur pied l'étude d'ensemble.

Dans l'état actuel des choses, vous pouvez considérer que des points très importants sont acquis :

1. Afin d'obtenir les conditions légales permettant une réadaptation plus souple des traitements au coût de la vie, le Conseil d'Etat a décidé de présenter au Grand Conseil une loi modifiant le chiffre critère de cinq points de la loi actuelle.
2. Tenant compte du temps nécessaire aux études en cours, il demandera au Grand Conseil l'effet rétroactif au 1er janvier 1955 de toutes les mesures proposées quant aux traitements, quelle que soit la date de la décision de notre parlement. Mieux, en août 1954, il a prévu au budget de 1955, budget adopté en novembre par le Grand Conseil, une « réserve pour amélioration des conditions de rétribution du personnel selon les études en cours », de Fr. 1 500 000.—, réserve qui facilitera grandement une opération souhaitée par lui autant que par les fonctionnaires.

3. Il a décidé encore, afin que les améliorations qui interviendraient dans les traitements aient un effet tangible en 1955 déjà, que les rappels de cotisation à la caisse de pensions soient répartis sur 4 ans.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en dire davantage. Les études en cours nous donneront bientôt les éléments qui nous permettront d'arriver à des propositions précises.

J'en ai dit assez cependant pour vous montrer que le gouvernement a parfaitement conscience de la situation des fonctionnaires et le désir sincère de trouver une solution équitable à tous les problèmes qui se posent.

Quant à moi, je ne saurais terminer ce bref aperçu financier et matérialiste sans vous remercier de ce que, semaine après semaine, dans les classes de nos villes et de nos villages, vous faites pour tous nos enfants, les grands, les moyens, les petits, les intelligents et les retardés, les sociaux et les solitaires, les turbulents et les timides, les sages et les difficiles, avec la patience, la persévérence, et le dévouement qui sont inséparables de votre belle profession.

Je souhaite que cette année vous apporte au maximum possible la réalisation de vos vœux, et, à chacun et à chacune d'entre vous, courage, santé et bonheur.

P. Oguey, Conseiller d'Etat,

*Chef du Département de l'instruction publique
et des cultes.*

DÉPARTS...

Deux membres actifs et vingt membres honoraires de la S.P.V. nous ont quitté pour un monde meilleur en 1954, ce sont :

Actifs : REY Marcel, Clarens ; MAULAZ Maurice, Les Devens s/Bex.

Honoraires : BEAUVERD Clara, Chavornay ; MAGNIN Louise, Orbe ; GOY Augustine, Lausanne ; BOVEY Eugénie, Epalinges ; CANDOLFI Jules, Lausanne ; HERMINJARD Alice, Lausanne ; LE COULTRE Gérald, Lausanne ; PANCHAUD, Blanche, Lausanne ; VIREDAZ Henri, Grandvaux ; BRIOD Ernest Lausanne ; ALLAZ Clémence, Lausanne ; THEVENAZ Georges, Chamblens ; ROUGE Edouard, Lausanne ; GUEX Jeanne, Lausanne ; COMBREMONT Robert, L'Etivaz ; POCHON Victor, Lausanne ; TSCHUMY Arthur, Baugy-sur-Clarens ; GERVAIX Nelly, Mex ; BURNAND Albert, Bioley-Magnoux ; TREBOUX Emma, St-Cergue.

Leur souvenir d'éducateurs dévoués à l'école vaudoise restera dans la mémoire de leurs élèves, de leurs autorités, de leurs collègues. Les familles des disparus voudront bien trouver ici l'expression de la vive sympathie de la S.P.V.

E. B.

EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Lors de la « Collecte en faveur des Œuvres vaudoises pour l'enfance et la jeunesse » 1954, organisée par le Secrétariat vaudois pour la Protection de l'Enfance, fr. 36 285,66 ont été récoltés. Les frais d'organisation (propagande, matériel, commissions, etc.) déduits, ce sont Fr. 30 887,53 qui ont pu être remis aux œuvres de l'enfance et de la jeunesse de notre canton.

Cette année, la « Collecte en faveur des Œuvres vaudoises pour l'enfance et la jeunesse » aura lieu du 14 février au 5 mars 1955. Chacun y répondra certainement généreusement !

P.-S. — Nous sommes certains que l'appel ci-dessus sera entendu et nous ne doutons pas que le corps enseignant vaudois collaborera de tout son cœur à l'organisation de cette collecte autorisée par le Conseil d'Etat.

E. B.

GENÈVE

L'U.I.G. ET LA NATURE

Affiliée au Cartel des associations genevoises pour la sauvegarde de la nature, l'U.I.G. se plaît à rendre compte à ses membres, du travail qui y a été effectué cette année, sous l'active et intelligente présidence de Me Georges Kuhne.

a) Nous avons secondé la Société d'art public, section genevoise du Heimatschutz, qui a entrepris la remarquable restauration du **château de Compesières**.

Grâce à une importante participation financière du Conseil d'Etat et de la Commission fédérale des sites, l'ancienne Commanderie érigée au XVe siècle par les Chevaliers de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, a pu retrouver son ancien aspect : tours rondes au toit conique, échauguettes, meurtrières, escaliers en hélice, salle des Chevaliers au plafond en caissons.

Pièce rare en son genre, ce monument admirable a pu être reconstitué dans ses lignes primitives grâce à la compétence de MM. Edmond Fatio et Paul Rivoire, architectes avisés.

Il y a quelques années, M. de Montfalcon a publié une très intéressante plaquette traitant de l'histoire riche et mouvementée de Compezières. Nous en recommandons vivement la lecture à nos collègues épris du passé genevois.

b) Nous avons soutenu le Comité qui s'est chargé de la réfection de la **chapelle Ste Catherine, à Hermance**. Cette charmante construction du XVe siècle est en voie d'achèvement, et d'une manière heureuse puisqu'on y remet en valeur la beauté primitive de son style.

La restauration de ce monument historique qui appartient au patrimoine artistique de Genève, a pu être entreprise grâce à une subvention cantonale prévue pour les édifices classés.

A ce propos, nous engageons vivement ceux qui s'intéressent à notre histoire régionale, de lire l'ouvrage de Guillaume Fatio : « Hermance, commune genevoise » qui vient de paraître chez Alexandre Jullien.

c) D'autre part, la **boucle du Rhône près de Cartigny**, passablement mise à mal par des essais d'explosifs de l'usine Hispano, nous a obligé à réagir. Les falaises et les arbres de cet endroit ont beaucoup souffert. Mais, dorénavant, et grâce à notre intervention et à celle de la commune intéressée, ces lieux ont retrouvé la paix.

Les premiers satisfaits sont les habitants du village voisin parce qu'ils aiment leur coin de terre et qu'ils ne risquent plus... leur vie.

d) La quatrième victoire est celle du **château Banquet**. Cet édifice du XVIIe siècle, qui présente une réelle valeur historique et architecturale, était sérieusement menacé de destruction. Mais, grâce à notre pétition qui a récolté plus de 8 000 signatures, le « Groupe Braillard » a bien voulu modifier ses plans d'implantation d'immeubles. Au lieu de construire cinq immenses édifices parallèles à la rue de Lausanne, il n'en construira que trois, disposés en U, autour du château Banquet.

Classé parmi les monuments historiques, celui-ci a pu être sauvé de justesse, avec 10 000 m² de terrain environnant.

e) Enfin, un litige en cours fait l'objet de toute notre vigilance : c'est le projet de **la canalisation de l'Hermance**, jolie rivière sinueuse, bordée d'arbres vigoureux, et riche en poissons.

Nos voisins français désirent entreprendre le drainage des terrains marécageux de Veigy-Foncenex, ce qui aurait pour effet, les jours de pluie, l'amenée d'une masse d'eau volumineuse dans l'Hermance, au risque de la faire déborder.

N'oublions pas que les eaux des bois de Jussy, devaient s'écouler normalement dans la Seymaz. Mais le lit artificiel de celle-ci s'étant abaissé de 1 m 20 ces dernières années, il a fallu détourner ce flux vers l'Hermance qui s'en trouve enflée d'autant.

Si on y ajoute encore les eaux collectées de Veigy, par le canal dit des Etolles, la rivière débordera certainement au moment des pluies, et le village d'Hermance sera inondé.

Une loi générale veut que quiconque reçoit de l'eau sur son terrain est obligé de pourvoir à son écoulement. En conséquence, si les Français mettent leur projet à exécution — ce qui ne saurait tarder puisqu'une partie des crédits vient d'être votée — Genève devra s'exécuter aussi.

En face de cette éventualité, le Département de l'Agriculture de notre canton, a invité ses services à étudier la question l'été dernier. M. l'ingénieur Berthoud a alors établi des plans que nous avons pu consulter :

Le cours inférieur de l'Hermance ne serait plus qu'un canal en forme d'un S très allongé, à ciel ouvert, sur une longueur de 1 225 m. Il serait construit selon le système Turnherr qui consiste à empêtrer le fond du lit, à bétonner la partie basse des berges dont le haut serait gazonné. Un chemin courrait sur chaque rive privée d'arbres sur une largeur de 10 mètres. Coût : 500 000 francs, soit 408 fr. par mètre courant.

Dans notre petit canton que la science et la technique sont en train de grignoter, on a déjà canalisé l'Aire et la Seymaz. Il ne nous reste plus que l'Allondon, la Laire et une partie de la Versoix. Emu d'une telle situation, le Cartel a fait au Département de l'Agriculture de Genève, les propositions suivantes :

1. Au Pont-Neuf, sur la route de Thonon, établir un système d'écluse pour créer un bassin régulateur.
2. Creuser le lit du cours inférieur de l'Hermance tout en rehaussant les berges naturelles.
3. Rectifier les petits méandres.
4. Aider financièrement les Français afin de les inciter à entrer dans nos vues.
5. Conserver intactes la flore et la faune de la rivière.

Le 13 octobre dernier, le Cartel a tenu une importante conférence à laquelle assistait M. de Senarclens, Président du Dpt de l'Intérieur et de l'Agriculture. Après de nombreux échanges de vues, M. le Conseiller d'Etat a déclaré :

1. Nous n'avons aucun désir de procéder à des travaux que nous pourrions éviter.

2. Notre vœu est de conserver à l'Hermance, un caractère aussi naturel que possible.
3. Nos services étudient avec sérieux, les propositions du Cartel pour la sauvegarde de la nature.
4. Nous attendons les décisions des Autorités françaises.
5. Nous ne perdons pas de vue les côtés piscicole et salubre de cette rivière.

Voilà où nous en sommes pour le moment ! Nous croyons avoir bien œuvré car, si la solution n'est pas encore trouvée, elle nous paraît être en bonne voie.

Chers collègues, si les considérations émises ci-dessus, ne présentent aucun caractère d'ordre pédagogique, elles doivent néanmoins nous tenir à cœur. Comme Rousseau, les enseignants apprécient les beautés du patrimoine national parce qu'ils y trouvent le vrai visage du pays. La nature, n'est-elle pas tout un enseignement de poésie, d'équilibre et de continuité ?

R. Chabert.

U. A. E. E. — U. I. G. DAMES

A NE PAS MANQUER !....

... la séance commune de nos deux associations, qui aura lieu le

mercredi 23 février, à 17 heures

en l'aula de l'école secondaire de la rue Necker.

Nous aurons le double plaisir d'écouter M. O. Reverdin nous entretenir de la GRÈCE, tout en regardant de magnifiques clichés de ce pays, et d'entendre Mme Dalmet déclamer quelques poèmes.

F. S.

R.-F. Q.

U. A. E. E. — SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1955

à l'Ecole de Malagnou

Cette séance, qui était purement d'information, a attiré beaucoup de collègues. Pour celles, toutefois, qui ne purent y assister, en voici un rapide résumé :

1. **Cotisation 1954.** Un quart de nos membres n'ont pas encore réglé leurs cotisations de 1954 (Fr. 20.—). Cela fait un trou de plus de 200 fr. dans la caisse et nous leur serions reconnaissantes de bien vouloir s'acquitter le plus vite possible de ce devoir.

2. **Cotisations 1955.** Au moment du paiement de la cotisation de 1955, chaque collègue recevra une « carte de membre de l'Amicale », ce qui est une innovation. Sur présentation de cette carte, nous pourrons bénéficier d'une ristourne dans différents magasins de la ville.

3. **Pharmacies Populaires.** Il est rappelé qu'on peut se procurer à la Caisse de l'Etat un carnet des Pharmacies Populaires, sur lequel seront

inscrits tous les achats non réglementés. Une ristourne de 14 % environ est versée chaque année au moment du règlement des comptes.

4. Assurance Mutuelle Vaudoise. La Mutuelle Vaudoise n'ayant eu que peu de sinistres à enregistrer en 1954, ristourne la somme de 2158 fr. 60, à répartir entre les collègues de l'U. I. G. Dames et celles de l'U. A. E. E. qui sont assurées auprès de cette compagnie. Il sera procédé sous peu au remboursement individuel du montant qui revient à chacune.

5. Prochaines séances. Le 23 février, nous aurons une conférence sur la Grèce (voir ci-dessus).

L'assemblée générale administrative aura lieu le 3 mars, date approuvée par les membres présents. Elle se tiendra à l'Hôtel du Rhône. La partie administrative sera écourtée, au bénéfice du thé et de la projection de films fort intéressants. Les membres qui sont ici aujourd'hui donnent leur approbation à la suggestion d'encaisser préalablement le prix du thé, afin de permettre de commander d'une façon précise la pâtisserie.

6. Recrutement de membres pour nos associations. Lecture est faite d'une lettre de M. le président Picot, rappelant que les candidats qui ne sont pas encore en possession de leur brevet ne peuvent pas être admis dans les associations. Ils ne doivent pas non plus être invités à participer à des séances, sorties amicales, groupes d'étude, etc. Bonne note est prise de cette recommandation.

7. Documentation scolaire. Mlle Soutter, notre collègue lausannoise, a mis au point une riche documentation sur dix animaux. Une brochure a été éditée, accompagnée de dix planches, le tout vendu au prix de 3 fr. 90. Les collègues que cela intéresse pourront s'adresser à la présidente. (Un exemple de cette documentation a paru à deux reprises dans l'*« Educateur »*, notamment celle sur le renard.)

8. Situation de l'école enfantine. Les démarches entreprises depuis plusieurs années par l'Amicale en vue d'améliorer la situation de l'école enfantine, et particulièrement celles de 1952, ont enfin trouvé un écho au D. I. P. et nous pouvons maintenant donner à ce sujet quelques informations nouvelles.

Il est tout d'abord rappelé que notre requête comprenait deux points : le problème pédagogique (loi de 1945) et le problème financier (marge de 226 fr. qui sépare nos traitements de ceux des institutrices primaires).

Depuis sa nomination à la Direction de l'enseignement primaire, M. R. Jotterand a étudié attentivement le rapport de Mlle Hermatschweiler ; il a mis la conférence des inspecteurs au courant de nos démarches, ainsi que les délégations des autres associations de l'enseignement primaire. Il résulte d'une succession de séances que :

— sur le premier point, nous obtiendrons très certainement satisfaction ; le D.I.P. proposera au Grand Conseil une légère modification à la loi de 1945, modification qui nous rendra les premières années, et les ôtera aux maîtresses primaires ;

— sur le second point, il nous sera plus difficile d'obtenir ce que nous avons demandé ; en effet, la demande d'une indemnité pour les maîtresses

qui tiennent une première année n'est plus justifiée, du fait que ce degré ne sera plus tenu par des institutrices ; la demande d'octroyer aux candidates enfantines de 2e année le même salaire qu'aux candidates primaires ne peut être réglée que par une modification de la loi ; il semble peu judicieux de faire une démarche au Grand Conseil pour cette seule question ; toutefois, la situation des candidates enfantines a été légèrement améliorée, car l'Université a consenti à leur faire payer les mêmes finances d'inscriptions qu'à leurs camarades qui sont en possession d'une maturité ;

— quant à la réduction de la marge qui sépare nos salaires de ceux de nos collègues primaires, elle ne devrait être prévue que dans le cadre d'une action générale de revalorisation.

Quelques renseignements nous sont donnés sur les démarches entreprises par les autres associations, sous le titre : « Revalorisation de la profession ». L'école enfantine n'est pas comprise dans ces démarches ; aussi l'assemblée présente approuve-t-elle l'envoi d'une lettre au nouveau président du D. I. P., M. A. Borel, pour lui rappeler nos demandes particulières de 1952, auxquelles il n'a pas encore été donné suite.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que M. Borel comprendra combien justifiée est notre requête, qui fait appel avant tout à l'équité. Du moins savons-nous que maintenant cette question est sortie de l'ombre et qu'elle ne sera plus classée dans un dossier, qu'elle n'ait été préalablement réglée. C'est indéniablement un net progrès sur la situation exposée en février dernier.

F. S.

FLUTE A BEC

A propos de l'article sur la flûte à bec de M. Schalk et de sa méthode, paru dans l'« Educateur » No 3, notre collègue Mme Marti-Bochet nous signale qu'elle utilise avec succès cette méthode actuellement avec une soixantaine d'élèves étudiant la flûte douce en do (modèle sans clé) et qu'elle en est la dépositaire pour Genève.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Marti, Av. Henri-Golay No 33, Châtelaine, tél. 33 56 26.

CONCOURS DE LA FONDATION « POUR L'AVENIR »

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'Education, a pour but de venir en aide aux adolescents inscrits dans les écoles genevoises de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers), qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

La Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués en général ou possédant à un haut degré des aptitudes dans un domaine particulier. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à demander au Secrétaire de la Fondation, M. Rod. Ehrat, 34, Etang, à Châtelaine. Ces demandes doivent être présentées par écrit.

Les demandes tardives ne seront pas prises en considération. La clôture de l'inscription est fixée au dernier jour du mois de février.

NEUCHATEL

S.P.N. — EFFECTIF AU 1er FÉVRIER 1955

Sections	Membres actifs (total)	Membres S. P. N.	Membres V. P. O. D.	Membres remplaçants ou retraités	Membres d'honneur S. P. N.	Membres auxiliaires
Neuchâtel :	100	28	72	—	3	17
Boudry :	61	31	30	4	1	3
Val-de-Travers :	48	30	18	—	1	2
Val-de-Ruz :	35	5	30	1	—	—
La Chaux-de-Fonds	88	2	86	12	1	10
Le Locle :	63	13	50	6	2	14
Total	395	109	286	23	8	46

Rappelons que nos membres d'honneur cantonaux sont :

Neuchâtel : Mlle Louise AEGGLER, MM. Henri-Louis GEDET et Maurice MONTANDON. Val-de-Travers : M. Charles ROTHEN. Boudry : M. Samuel ZWAHLEN. La Chaux-de-Fonds : M. Julien ROCHAT. Le Locle : MM. Henri FAVRE et Arnold JEANNERET. W. G.

COURS ORGANISÉS — (RAPPEL)

Le délai pour l'inscription aux cours : **Papiers peints et reliure**, primitivement fixé au 31 janvier est reporté au 15 février. (Voir « Educateur » du 22 janvier.)

Il faudrait encore quelques inscriptions pour que ces cours puissent être organisés. Prière à ceux que cela intéresse de verser la finance d'inscription (papiers peints fr. 5.— et fr. 8.— ; reliure : membres fr 10.—; non-membres fr. 20.—) au compte de chèques de M. Willy Galland, Neuchâtel (IV. 3414).

Le président : P. Perret.

QUESTIONNAIRE

Notes	Moyennes	Mentions	Promotions
Application Ordre et soin	a) Désirez-vous le maintien des deux notes séparées ? b) Trouvant qu'elles tiennent une trop grande place dans le bulletin pour le calcul de la moyenne générale, désirez-vous leur regroupement ?		
Lecture	Note maintenue, bien entendu, expression de la technique et de la compréhension (synthèse).		

Grammaire
Orthographe

- a) Cette combinaison vous plaît-elle ?
- b) Aimeriez-vous revenir à l'ancien système ?
- c) Estimez-vous que le groupe pourrait être maintenu en établissant la proportion 2 (orthog.) à 1 (gramm.)

Vocabulaire
Elocution
Composition

- a) Cette combinaison prête à confusion. Si le vocabulaire est l'orthographe du mot, il est évident qu'il n'a rien à voir avec l'élocution et la composition. Si, par des exercices appropriés il est jugé comme moyen d'expression, sa place est justifiée dans le groupe.

Calcul (technique)
Arithmétique

- a) Désirez-vous la suppression du groupe ? (3 notes séparées).
- b) Désirez-vous le maintien du vocabulaire avec la composition ?
- c) Désirez-vous le maintien de l'élocution avec la composition ?
- a) Désirez-vous le statu quo ?
- b) Aimeriez-vous revenir à l'ancien système ? (dissociation).
- c) Pensez-vous que la proportion 2 (arithm.) à 1 (calcul) serait satisfaisante ?

Géographie
Histoire
Instr. civique

- a) Désirez-vous le statu quo ?
- b) Aimeriez-vous voir l'effort mieux récompensé en donnant plus de valeur à chacune de ces branches (3 notes).
- c) Aimeriez-vous une note pour la géographie et une pour l'histoire et l'instruction civique ? (deux notes).

Conduite

- a) Désirez-vous le maintien de la mention ?
- b) Aimeriez-vous revenir à la note ?

Dessin

- a) Désirez-vous le maintien de la mention ?
- b) Aimeriez-vous revenir à la note ?

Chant

- a) Désirez-vous le maintien de la mention.
- b) Aimeriez-vous revenir à la note ?

Travaux à
l'aiguille

- a) Désirez-vous le maintien de la mention ?
- b) Aimeriez-vous revenir à la note ?

Suggestions

Promotions à l'Ecole primaire

- a) Les conditions actuelles de promotion vous donnent-elles satisfaction ?
(à condition d'être respectées).
- b) Comment aimeriez-vous les voir modifiées ?

Remarque. — Les promotions au Collège classique, au Progymnase et à l'Ecole secondaire sont exclues de ce questionnaire. Elles soulèvent un vaste problème qui nous dépasse et mérite une étude approfondie. Toutefois, veuillez nous dire :

1. Quelles sont vos objections contre l'entrée au Collège classique ou au Progymnase ?
2. Contre l'entrée à l'Ecole secondaire ?

JURA BERNOIS

DANS LES SECTIONS

Porrentruy. — Le synode d'hiver, qui eut pour cadre l'une des grandes salles de l'Ecole normale, a attiré bon nombre de collègues, de la ville comme de la campagne.

A quelques jours de l'assemblée extraordinaire des délégués de la S.I.B., nos représentants obtiennent un assentiment unanime pour défendre le point de vue du comité central, qui proposera l'acceptation, dans sa teneur actuelle, du projet de loi sur les traitements. Les tergiversations n'ont que trop duré...

L'ordinaire administratif n'étant pas abondant, il reste deux heures à M. le Dr Ed. Guéniat, directeur de l'établissement, pour exposer à ses collègues de l'école primaire et de l'école secondaire la réorganisation des études à l'Ecole normale. Le conférencier situe le problème sur le plan de la psychologie, tout d'abord, en se livrant à une analyse précise des caractères de l'adolescent. Tant qu'elle le peut, l'Ecole normale veut être une « école sur mesure ». Il ne saurait être question, cependant, de restreindre les études de formation générale. Elles sont réparties sur trois années, au bout desquelles un examen les sanctionne. La dernière année est consacrée en majeure partie à la pédagogie, théorique et pratique : cours, classes d'application, stage dans une classe de la campagne, études d'enfants. Liberté est laissée à l'élève de se livrer à quelque investigation de son choix (« littéraire » ou « scientifique »), tandis que le souci de sa formation pratique est encore attesté par l'initiation à la direction d'un chœur, à l'organisation d'après-midi sportives, etc. Tout au long des études, et parallèlement à un effort de culture générale du meilleur style, l'élève découvre et développe sa personnalité et son caractère au moyen de travaux, d'expériences, de responsabilités personnelles. L'Ecole normale, et ce n'est pas son moindre mérite, réhabilite le travail manuel, considéré également comme un élément formateur du bon goût. Nous savons gré à M. le Dr Guéniat de nous avoir mis au courant de ses fécondes réalisations, obtenues en collaboration avec son corps enseignant,

dans un esprit de mesure et de clairvoyance ouverte sur les essentiels problèmes de la pédagogie de toujours et d'aujourd'hui.

Courtelary. — A La Heutte, M. le maire et député Herbert Landry recevait ses collègues réunis aussi en assemblée synodale, présidée par M. Henry Widmer, de Péry. M. l'inspecteur Berberat y portait également présence. M. Landry donna connaissance de deux interpellations faites récemment au Grand Conseil et se rapportant à la révision de nos traitements. M. l'inspecteur informa que le comité désigné pour l'étude de cette question brûlante d'actualité s'était réuni dernièrement, et que l'affaire était en bonne voie.

En deuxième partie, M. André Chaboz, de Lausanne, qui eut le privilège de se rendre en URSS, fit revivre les deux semaines écoulées là-bas, en compagnie d'une douzaine de pédagogues invités par la « Fédération des travailleurs de l'enseignement ». M. Villars, de Bienne, qui fit également partie de ce voyage, termina la conférence en faisant défiler une série impressionnante de clichés en couleurs rapportés de Russie.

Moutier. — Nos collègues prévôtois se sont rencontrés à Tavannes, où ils visitèrent la fabrique de panneaux-forts. Le synode se déroula dans une salle de l'Ecole secondaire, sous la présidence de M. René Lutz, et en présence de M. l'inspecteur Joset, de M. le préfet Bindit, et des représentants de la commune et de la paroisse. En séance administrative, le transfert d'une somme de fr. 3500.— (fonds Delémont-Moutier pour la projection à l'école) fut voté en faveur de la S.P.J. Les rapporteurs de la section sur le thème du congrès jurassien furent désignés : MM. Straehl et Ammann. Me Beley entretint ensuite l'auditoire du « Témoignage en justice ». Sa causerie, faite en un langage riche et irréprochable, démontra la complexité de ce problème du témoignage et la difficulté qu'il y a de juger objectivement un témoignage. La verve, les traits d'esprit de l'orateur furent un vrai régal.

T.

COMMUNIQUÉ

MISE AU CONCOURS

Le poste de maître à la nouvelle Ecole secondaire du Vully, à Môtier (Fribourg) est mis au concours.

Entrée en fonctions au 1er mai 1955 ; situation légale (9e classe des traitements).

Conditions : Diplôme de maître de l'enseignement secondaire, expérience pédagogique théorique et pratique. Langue maternelle française.

Les candidatures, accompagnées des documents d'usage, sont à adresser à la Direction de l'Instruction publique, à Fribourg, jusqu'au samedi 26 février.

Fribourg, le 31 janvier 1955.

Le Conseiller d'Etat Directeur : J. Python.

ÉCHANGE

Un maître d'école moyenne, Erwin Nill désirerait passer 3 semaines (du 15 juillet au 6 août) dans une famille d'instituteur de Suisse romande ; en échange, il offre un séjour de même durée en Allemagne. Adresser offres à Pädagogische Arbeitstelle, Mainzerstrasse 10, Postfach 64, Wiesbaden. (Référence : Akt. 2 : 172.4 Dr. Bö/W.)

ASSOCIATION SUISSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE

Stage pour moniteurs de colonies de vacances et de maisons d'enfants

Comme ces dernières années, l'Association suisse des Centres d'entraînement, fondée en 1948, établira un stage pour moniteurs de colonies de vacances et de maisons d'enfants, du jeudi 31 mars au vendredi 8 avril, dans les locaux de la colonie de vacances de St-Gervais, à La Rippe-sur-Nyon. Il sera dirigé par M. Charles Légeret et par une équipe d'instructeurs suisses expérimentés.

Vie collective active, simple et joyeuse entre adultes, le stage présente les principales activités sous une forme pratique, et réserve une place importante à la connaissance de l'enfant, à l'étude de l'organisation de la vie collective et du rôle des moniteurs.

(Activités : chants, rondes et jeux chantés, jeux dramatiques et marionnettes, travaux manuels, jeux et sports.)

Les frais de stage, pension comprise, s'élèvent à fr. 80.— Le Groupe romand pour les enfants difficiles, les villes de Genève et Lausanne, plusieurs institutions et municipalités accordent des allocations aux personnes qui participent au stage et qui s'engagent à travailler dans une collectivité d'enfants : colonies de vacances, etc.

Pour tout renseignement, demander de prospectus, écrire au président de l'Association suisse des Centres d'entraînement, M. Ed Laravoire, rue Calvin 11, Genève.

LES HANDICAPÉS PEUVENT GAGNER LEUR VIE...

... après un stage suffisant dans l'Institut d'orientation et de préparation professionnelle de l'Entraide aux Jeunes par le Travail au Repuis près Grandson.

Le temps d'orientation professionnelle est de trois mois environ. Après cette période, les élèves peuvent soit être placés chez un patron, soit continuer leur formation dans l'établissement.

Les installations des ateliers sont améliorées chaque année et un Fonds de pension facilite l'admission des jeunes gens sans ressources, grâce aux dons des amis du Repuis.

La formation professionnelle des handicapés au Repuis donne des résultats si favorables que l'on souhaite que tous les jeunes gens diminués physiquement et intelligents puissent en profiter.

Au cours de l'entraînement au travail, des objets en cuir, bois, osier, carton, métal, etc. sont fabriqués dans les ateliers, puis vendus par les représentants du Repuis dans toute la Suisse romande.

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1955-1956
LUNDI 18 AVRIL 1955

Examens d'admission :

Lundi 18 avril à 14 h. et mardi 19 avril à 8 h. et 14 h.
Commencement des leçons : Mercredi 20 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **20 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3^e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES
Secrétariat : Maupas 50

Partie pratique

COMPOSITION — Degré supérieur

UNE CHASSE AUX POMMES

Un souvenir qui me fait frémir encore et rire tout à la fois est celui d'une chasse aux pommes qui me coûta cher. Ces pommes étaient au fond d'une pièce qui, par une jalouse élevée, recevait du jour de la cuisine. Un jour que j'étais seul dans la maison, je montai sur la huche à pain pour regarder ce précieux fruit dont je ne pouvais approcher. J'allai chercher la broche pour voir si elle pourrait y atteindre : elle était trop courte. Je l'allongeai par une autre petite broche qui servait pour le menu gibier ; car mon maître aimait la chasse. Je piquai plusieurs fois sans succès ; enfin je sentis avec transport que j'amenaïs une pomme. Je tirai très doucement ; déjà la pomme touchait à la jalouse, j'étais prêt à la saisir. Qui dira ma douleur ? La pomme était trop grosse ; elle ne put passer par le trou. Que d'inventions ne mis-je point en usage pour la tirer ? Il fallut trouver des supports pour tenir la broche en état, un couteau assez long pour fendre la pomme, une latte pour la soutenir. A force d'adresse et de temps, je parvins à la partager, espérant tirer ensuite les pièces l'une après l'autre ; mais à peine furent-elles séparées qu'elles tombèrent toutes deux dans la salle. Lecteur pitoyable, partagez mon affliction !

Je ne perdis point courage. Le lendemain, retrouvant l'occasion belle, je tente un nouvel essai. Je monte sur mes trétaux, j'allonge la broche, je l'ajuste ; j'étais prêt à piquer... Malheureusement le patron ne dormait pas : tout à coup la porte de la dépense s'ouvre, mon maître en sort, croise les bras, me regarde, et me dit : « Courage ! » La plume me tombe des mains.

J.-J. Rousseau, « Confessions ».

Ce texte convient particulièrement bien comme introduction à l'étude du récit ; il présente sous une forme plaisante, à la portée des enfants, un exemple classique de narration où l'intérêt est alimenté par rebondissements croissants de l'action. Nous nous proposerons d'en tirer deux enseignements principaux : 1. sa construction caractéristique qui se retrouve dans un grand nombre de récits ; 2. l'emploi des temps passés dans la narration.

Cheminement de la leçon

I. Première lecture, silencieuse, ou lecture à haute voix par le maître.

II. Questions :

Qui parle ici ? — Quel âge lui donnez-vous au moment où il écrit ces lignes ? — Et au moment où l'aventure lui est arrivée ? (il s'agit donc d'un souvenir d'enfance vu par des yeux d'adulte, donc avec passablement de recul !) Que faisait-il dans cette maison ? — Pourquoi ces pommes lui faisaient-elles tellement envie ? — Pourquoi n'a-t-il pas essayé d'en demander tout bonnement une à son maître ? — Comment vous imaginez-vous ce maître ?

III. Eventuellement, dictée, comme exercice d'orthographe (et de ponctuation).

IV. **Explication de quelques mots :**

Une jalouse — une huche — une broche — je sentis avec transport — l'affliction — mes tréteaux.

V. **Deuxième lecture**, encore silencieuse :

« Vous allez relire plusieurs fois, très en détail, et nous demanderons ensuite à l'un d'entre vous d'essayer de **mimer** la scène. »

Gros succès de rire... Le mime, compte rendu muet — humoristique, mais qui permet tout autant que des paroles de contrôler si la suite des actions a été comprise en détail — accroche mieux que n'importe quoi l'intérêt pour cette charmante fantaisie.

VI. **Troisième lecture**, à haute voix, avec toute l'expression possible.

VII. **Etude du plan :**

a) Deux phrases d'**introduction** : la première énonce l'idée dominante (impression subjective dominante de l'auteur, concrétisée ici par les verbes frémir et rire) et un bref sommaire du morceau (chasse aux pommes qui coûta cher).

La deuxième rassemble les détails explicatifs nécessaires à la compréhension du récit : **fond** d'une pièce — contiguë à la **cuisine** — **jalousie élevée**.

b) **Première péripétie** : capture d'une pomme... premier échec : elle ne passe pas.

c) **Deuxième péripétie** : partage du fruit... deuxième échec : il tombe à terre.

d) **Troisième péripétie** : nouvel essai le lendemain... troisième échec : catastrophe !

e) Très courte conclusion, mais combien expressive.

Commentaire :

Montrer que le récit progresse par rebonds successifs, avec alternances d'espoir et de déception. L'intérêt s'accroît de ce fait à chaque phase, jusqu'au point culminant marqué par les points suspensifs. Le dénouement n'en est que plus saisissant.

VIII. **Style :**

Pour ne point disperser l'intérêt des élèves, que l'on veut fixer avant tout sur le mode de construction typique de cette narration, nous ne nous attarderons pas au style. Tout au plus fera-t-on remarquer l'abondance des « je ». Remarque d'ailleurs négative : chez tout autre que Rousseau, une telle énumération serait fastidieuse, et l'élève doit être mis en garde contre cet étalage du moi qui gâte souvent les meilleurs récits.

IX. Emploi des temps :

Un des principaux écueils dans l'apprentissage de la narration écrite est sans conteste l'emploi judicieux des temps du passé, je veux dire de l'imparfait et du passé simple. Or ce texte convient parfaitement à faire sentir à l'élève la différence entre l'imparfait, temps descriptif, et le passé simple, temps narratif.

L'imparfait, en effet, sert à transcrire soit les éléments du décor (ces pommes étaient... — la pièce recevait du jour) soit des renseignements d'ordre général offrant une certaine permanence (j'étais seul — une broche qui servait...) soit encore des actions qui ne sont pas achevées quand la suivante commence : im-par-fait = inachevé (le patron ne dormait pas : tout à coup la porte s'ouvre).

Le passé simple, au contraire, est utilisé pour les actions courtes, précises, se succédant sans chevaucher : j'allai..., je l'allongeai..., je piquai..., je sentis... etc. Ce temps, réservé maintenant à la langue écrite, se tourne par le passé composé dans le langage courant. Pour le faire constater sans le dire, essayer de faire conter librement un passage : inconsciemment l'élève emploiera le passé composé.

La différence entre l'imparfait et le passé simple est particulièrement sensible dans les phrases où on les trouve côté à côté : Un jour que j'étais seul (limite imprécise dans le temps), je montai sur la huche action courte, nettement délimitée) — Enfin je sentis (sensation subite, donc brève) que j'amenaïs une pomme (geste prudent, donc long).

A la troisième tentative, l'action devint plus rapide, l'intérêt s'intensifie. Au lieu du passé simple, c'est le présent qui brusquement surgit. Notons ce recours très caractéristique au présent narratif pour animer une phase particulièrement critique. Pour mettre encore mieux en évidence cet emploi paradoxal du présent dans le passé, rapprochons-le du vrai présent qui apparaît dans la conclusion : la plume me tombe des mains.

X. Exercices de rédaction :

Pour éviter que les enseignements de cette étude ne restent lettre morte, il convient naturellement d'en tirer parti en proposant aux élèves une série d'exercices qui pourront être par exemple :

1. Un simple exercice de reproduction (quelques jours plus tard, pour éviter des réminiscences par trop littérales) visant surtout à remettre en mémoire la construction typique : introduction — première — deuxième — troisième péripétie — conclusion, et l'emploi correct des temps.
2. Un exercice d'imitation, invitant l'élève à s'inspirer d'aussi près que possible du plan et du genre de Rousseau (voire du ton mi-plaisant mi-sérieux). Par exemple :

Une chasse aux fraises :

Curiosité (ou gourmandise) punie ;
Deux c'est assez, trois c'est trop, etc.

3. Une narration sur un tout autre sujet, mais où l'on retrouve, dans tout autres circonstances, ce triple rebondissement de l'action.
4. Faire essayer de découvrir, dans le livre de lecture, un ou plusieurs récits construits sur un mode analogue. Par exemple :
 - « Construire un feu », de J. London ;
 - « Les fleurs de glais », de F. Mistral.
5. Demander aux élèves s'ils ont souvenir d'un livre, d'un conte, d'une pièce de théâtre, d'un film, bâti sur un canevas semblable. Entre autres réponses, citons « l'Aiglon », que la classe était allée voir l'hiver précédent.

Conclusion

Il est évident qu'une étude de ce genre déborde largement le temps consacré à la lecture et à la composition dans une semaine ; on gagnera à l'étaler sur deux semaines. C'est beaucoup pour un texte d'une demi-page, diront certains. L'expérience m'a cependant montré, une fois encore, qu'il y a finalement plus d'intérêt à approfondir un texte — ne fût-ce qu'à un point de vue particulier — qu'à en étudier sommairement plusieurs dans le même temps.

Dans un prochain article, si le lecteur le juge utile, nous nous proposerons d'examiner ensemble un autre type de récit, également propre à frapper par sa construction classique l'imagination et la mémoire de nos grands élèves.

J.-P. Rochat.

BIBLIOGRAPHIE

Le Guide du bon usage, par Alb. Dauzat. Paris, Delagrave, 1954.

La langue française est la plus précise qui soit : les étrangers le disent, et nous en trouvons la démonstration dans l'introduction à ce recueil d'articles sur les questions de langage les plus délicates. Cette qualité de notre langue, qui constitue incontestablement une richesse de la civilisation européenne, doit être souvegardée à tout prix. Que les enseignants veillent plus que jamais à l'expression de leurs élèves : richesse du vocabulaire, propriété des termes, correction des tournures. Le «Guide du bon usage» doit parvenir entre les mains de chaque instituteur et de chaque professeur.

Images de la vie, Carnet de vocabulaire à l'usage de la 1ère ou de la 2me année scolaire. Edit. Bourrelier, Paris, à commander aux Editions Spes à Lausanne.

Ce sont des séries de charmants tableaux muraux en couleurs (56 x 76) qui permettent de vivantes leçons d'élocution guidées par un carnet contenant de petits textes appropriés. Certains de ces tableaux sont reproduits dans le format carte postale (11 x 15). Ces cartes en couleurs peuvent être remises aux élèves en facilitent les observations.

Préparées par des pédagogues expérimentées, ces publications aideront à rendre fructueux un enseignement difficile.

ADMISSION EN PRIMAIRE SUPÉRIEURE - LAUSANNE

FICHE D'EXERCICE DE GRAMMAIRE

Jean-Christophe ne mange pas son unique pomme de terre. Il la donne à son petit frère, toujours vorace.

La maman, le cœur serré, comprend que Jean-Christophe se prive de manger pour que les autres aient davantage. Elle ne dit rien ; mais parfois, quand ils se trouvent seuls, elle prend son petit homme sur ses genoux. Il lui passe avec violence ses bras autour du cou ; ensemble, ils pleurent et ils se comprennent.

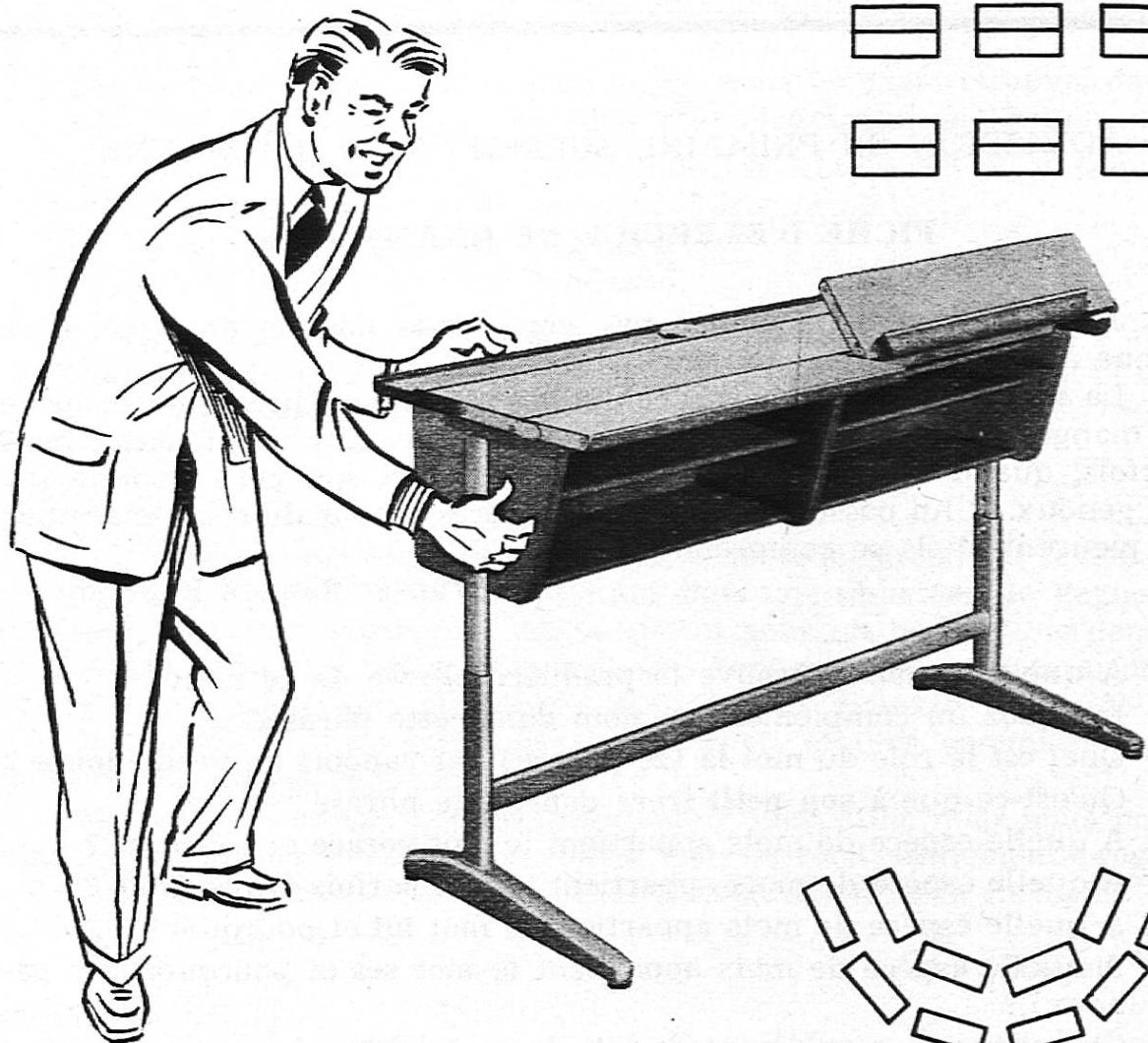
D'après Romain Rolland.

1. A quelle forme se trouve la première phrase de ce texte ?
2. Indiquez un complément de nom dans cette phrase.
3. Quel est le rôle du mot **la** (2e phrase) par rapport au verbe **donne** ?
4. Qu'est-ce que **à son petit frère** dans cette phrase ?
5. A quelle espèce de mots appartient le mot **vorace** et pourquoi ?
6. A quelle espèce de mots appartient le mot **parfois** et pourquoi ?
7. A quelle espèce de mots appartient le mot **lui** et pourquoi ?
8. A quelle espèce de mots appartient le mot **ses** et pourquoi (ses genoux) ?
9. Cherchez un complément de but dans ce texte.
10. Cherchez un complément de manière dans ce texte.
11. Cherchez un attribut.
12. Indiquez la personne et le temps du verbe **aient**.

Conjugaison

Donnez les formes verbales suivantes :

- a) Impératif complet des verbes **aller** et **dire**.
 - b) 2e personne du pluriel du passé simple et du conditionnel présent du verbe **manger**.
 - c) 2e personne du singulier du présent et du futur simple du verbe comprendre.
 - d) 3e personne du pluriel du passé composé et du conditionnel passé du verbe **pleurer**.
 - e) 1re personne du singulier de l'imparfait et du plus-que-parfait du verbe **sortir**.
-



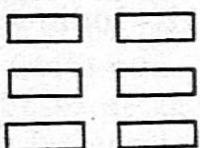
Grande latitude d'aménagement

Qu'ils soient accolés dos à dos ou disposés en hémicycle ou par rangée, les pupitres Mobil conserveront toujours une parfaite stabilité grâce à la grande surface d'appui de leurs pieds extra-larges. Quelques secondes suffisent pour modifier la hauteur et l'inclinaison de la planchette des pupitres réglables.

Avant d'acheter des meubles scolaires, ne manquez pas de demander notre catalogue et une offre de prix ou une visite de notre représentant. Cela ne vous engage à rien.

U. Frei, Holz- und Metallwarenfabrik, Berneck

Réputée depuis longtemps pour sa qualité Tél. (071) 7 34 23



Mobil



**La précision suisse
au service du
stylo à bille**



c'est ce que vous offre le
Stylo à bille

CARAN D'ACHE 55

*Supermatic **

* Entièrement automatique 2 x rétractable, par pression sur le bouton ou sur le clip · Ejection automatique de la cartouche, lors du changement de celle-ci



**INSTITUT
MONTANA ZUGERBERG**
pour jeunes gens de 9 à 18 ans

maturité. Ecole commerciale avec diplôme officiel. Cours spéciaux d'allemand pendant l'année scolaire et les vacances d'été. ● Situation idéale, à 1000 m. d'altitude, entre Zurich et Lucerne. Grands terrains de sport et des plus modernes.

Prospectus et renseignements auprès de la direction: Dr J. Ostermayer, téléphone: Zoug (042) 4 17 22.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et vole toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables:

LE CORPS HUMAIN ZOOLOGIE BOTANIQUE

Fr. 6.25

Fr. 6.25

Fr. 4.50

en feuilles détachées 10 à 6 cent.

F. FISCHER ZURICH 6

Turnenstr. 14

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 226 millions

Vos vacances blanches

AU PAYS DES TROIS DRANCES

par le chemin de fer

MARTIGNY-ORSIÈRES et ses cars automobiles

Service d'hiver pour Champex, Bourg-St-Pierre, Praz-de-fort

VERBIER: Son télésiège, ses skilifts, ses magnifiques pistes

CHAMPEX: Son télésiège et sa piste de la Breya

Renseignements, prospectus, guides pour skieurs : Direction, M.O. Martigny. Tél.(026) 61070

MONTREUX, 19 février 1955

XCI^e année — № 7

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

396

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

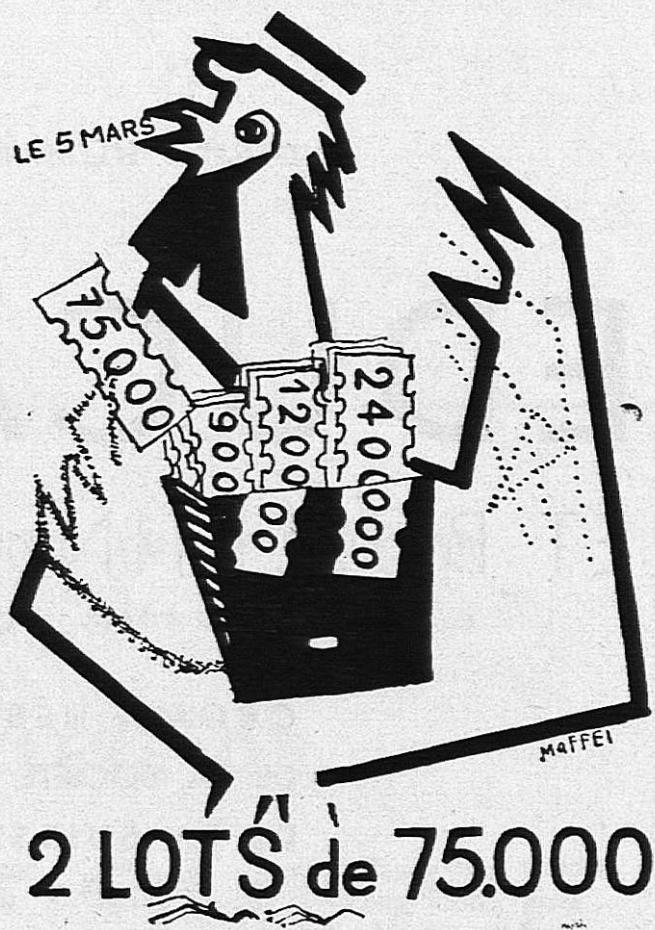
Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LOTERIE ROMANDE



VOYAGE DE PAQUES

du 3 au 11 avril 1955, sous la conduite de M. Chantrens

LA CORSE

avec étapes à NICE à l'aller, MARSEILLE et la PROVENCE
au retour

PROGRAMMES ET INSCRIPTIONS

Agence de Voyages **Lavanchy & Cie S.A.**, Lausanne

16, place St-François

Vevey, 50 rue d'Italie